



Confiez-nous votre réussite !

☎ 06 96 567 225

✉ kori.formation@outlook.fr

PROGRAMME

Les bases de l'assurance obligatoire des constructeurs

Niveau : bases

Volume horaire : 14H – 2j

Format : présentiel

Prix : 3 500 HT

Lieu : locaux KORI/chez le client

Objectifs de la formation : à l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- D'identifier les différents intervenants, leurs rôles et leurs obligations
- De comprendre le cadre réglementaires de l'assurance construction
- De connaître les garanties obligatoires et facultatives
- Déterminer le tarif d'assurance selon les barèmes, les options de garanties et de franchises choisies par le client
- De connaître le processus d'indemnisation (CRAC, hors CRAC)

A. L'opération de construction et ses acteurs

1. La phase de conception, avant chantier
2. Les acteurs d'une opération de construction
3. Les liens juridiques entre les différents acteurs

B. La RC des constructeurs :

1. RC général, rappel
2. RC avant réception
3. RC après réception

C. Le régime spécifique des constructeurs

1. La loi du 4 janvier 1978, Spinetta
2. La RC des constructeurs :
 - a. La réception, clé de voute
 - b. Ouvrage soumis ou non soumis ?
 - c. Les désordres évolutifs et futurs

www.koriformation.com

KORI FORMATION Chez BURO Club Lot. Dillon Stade, Immeuble Avantage 11 rue des arts et métiers 97200 Fort-de-France | Siret : 99257804700019 | Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 02973745597 auprès du préfet de la région Martinique.





Confiez-nous votre réussite !

☎ 06 96 567 225

✉ kori.formation@outlook.fr

- D. L'assurance spécifique aux opérations de construction
 - 1. L'assurance RCD
 - 2. La garantie de parfait achèvement
 - 3. La garantie de bon fonctionnement
 - 4. L'assurance DO
 - 5. Les garanties facultatives (dommages immatériels, dommages intermédiaires)

- E. Les autres polices
 - 1. TRC
 - 2. RCMO
 - 3. CCRD
 - 4. La gestion des garanties dans le temps : gestion en capitalisation pour la garantie obligatoire et base réclamation/fait dommageable pour les assurances facultatives

- F. Les critères de tarification
 - 1. Dommage ouvrage
 - 2. RCD

- G. La gestion des sinistres
 - 1. En convention CRAC
 - 2. Hors CRAC

Validation des acquis : QCM

Questionnaire d'évaluation à chaud, remis en fin de formation

Attestation remise en fin de formation

www.koriformation.com

KORI FORMATION Chez BURO Club Lot. Dillon Stade, Immeuble Avantage 11 rue des arts et métiers 97200 Fort-de-France | Siret : 99257804700019 | Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 02973745597 auprès du préfet de la région Martinique.

